



Les élus UNSa sont amenés à rendre un avis sur le projet d'outil Transmed

Il vise à dématérialiser les échanges de données médicales entre assureurs et médecins.

Par la mise en place de cet outil COVEA escompte sécuriser et améliorer l'efficacité des échanges relatifs aux quelques 27 500 missions réalisées auprès des 412 experts libéraux.

D'un point de vue général le projet repose sur une plateforme unique fournie par la profession, et chaque assureur décidera de l'intégration de cet outil dans son système d'information.

Sur le périmètre de COVEA il impactera les conseillers indemnisation traitant les dossiers corporels légers médians et importants. Toutes les marques seront concernées avec un déploiement progressif qui commencera par MAAF en novembre 2024, suivie de MMA en juin 2025 et enfin GMF. Cela se fera sans impact sur les métiers et les missions.

Une vigilance particulière devra néanmoins être apportée lors du déploiement de cette plateforme quant aux interactions avec les outils du groupe. Covéa ayant en effet choisi pour les principaux systèmes une semi-intégration de Transmed.

Il conviendra également d'apporter tout l'accompagnement nécessaire aux salariés concernés afin d'optimiser l'appropriation de l'usage de ce nouvel outil.

Aussi compte-tenu du caractère quasi obligatoire du déploiement cette plateforme au risque d'obérer à moyen terme les interactions avec les prestataires. **Les élus UNSa votent favorablement ce projet.**